

Chapitre 4

Le syntagme terminologique : définition et découpage

I. Introduction

Le syntagme terminologique (ou *mot complexe* de nature scientifique ou technique: ex. *avion à réaction, fusée à propergol liquide*, etc.) est le lieu de rencontre entre le lexique, la syntaxe, la sémantique et la logique. L'intérêt que nous portons à la syntagmatique terminologique découle de plusieurs facteurs. Nous tenons tout d'abord à souligner l'importance quantitative du syntagme comme moyen privilégié quant à l'expression des réalités scientifiques et techniques. En effet, afin de distinguer entre terminologie et lexicographie, l'importance numérique des syntagmes en terminologie (environ 85% de l'ensemble du vocabulaire scientifique et technique) est nécessairement posée comme critère fonctionnel. Cette considération présuppose l'existence d'une différence nette d'ordre structurel entre le lexique commun et le lexique spécialisé. Cette différence est marquée par le fait que le lexique spécialisé est apte à générer davantage d'unités lexicales complexes (Auger : 1979).

L'approche linguistique perd de vue un facteur important qui réside dans le fait que la réalité ou le référent détermine, pour une bonne part, les frontières des dénominations. En effet, il est d'importance primordiale de souligner que la création des unités

terminologiques complexes dépend aussi bien de facteurs paralinguistiques, c'est-à-dire de la réalité des langues de spécialité, que de facteurs linguistiques. Quand un nouveau concept voit le jour, il a besoin d'un terme pour le désigner. En outre, abstraction faite de sa bonne ou mauvaise formation et de son degré de figement, ce terme constitue une unité terminologique (Picht : 1979).

Malgré la prédominance syntagmatique en matière de terminologie, ce n'est que récemment que les linguistes et terminologues ont commencé à se pencher sur la question de manière rigoureuse.

Le syntagme terminologique, dont la structure s'apparente au syntagme de phrase, pose beaucoup de problèmes tant au plan syntaxique qu'au plan sémantique. À ces problèmes se rattachent d'une part, la question du découpage du syntagme et, d'autre part, la nécessité de la description. Il n'y a aucun doute qu'un examen des textes scientifiques et techniques permet de constater que les syntagmes terminologiques composés de plus de trois mots ne sont pas si rares. Toutefois, la prise en considération de tels termes nécessite que le linguiste réoriente sa perception théorique afin qu'il puisse les étudier, les décrire et les interpréter. Cette réorientation théorique devrait aussi permettre au linguiste de localiser ces termes dans un système terminologique vaste ou étroit et d'établir leurs relations sémantiques et logiques tant internes qu'externes. Cela pose nécessairement la question de savoir s'il est possible d'articuler de tels termes en leurs constituants immédiats, s'il est possible d'entrevoir différents points d'articulation et, par conséquent, un certain nombre de frontières (Golovin : 1982).

Face à ces problèmes, nous nous proposons de définir les notions de syntagme et de découpage et d'étudier les critères de découpage ainsi que le degré de figement des syntagmes.

II. Définition de la notion de syntagme

Définir la notion de syntagme¹ est une tâche délicate. Une remarque préliminaire s'impose à première vue: les syntagmes terminologiques sont soit simples, soit complexes. Les syntagmes simples sont ceux formés à base de deux constituants. Les syntagmes terminologiques complexes sont ceux formés de plus de deux

1 Pour une idée sur les nombreuses dénominations désignant la notion de syntagme, cf. Boulanger (1989), Kocourek (1991) et Rey (1995).

constituants. Toutefois, les syntagmes simples et les syntagmes complexes ont ceci de commun qu'ils présentent une ou plusieurs relations de type binaire. Le degré de complexité d'un syntagme peut donc se manifester par le nombre de relations binaires qu'il véhicule. Ainsi, le syntagme le plus simple est celui qui présente une seule relation binaire, c'est-à-dire que le syntagme est formé de deux constituants. Une relation binaire constitue un modèle particulier de formation syntagmatique. Nous distinguons le *modèle épithétique*, le *modèle asyndétique* et le *modèle synaptique* (cf. § III.B.2.a). Plus un syntagme est complexe, plus il a des chances d'aligner des modèles de formation syntagmatique différents.

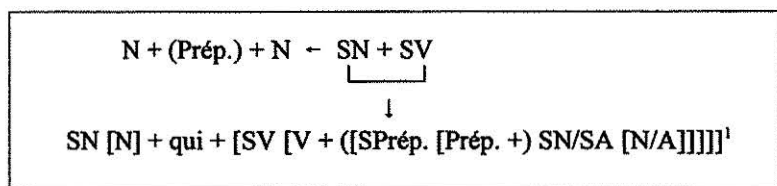
Par ailleurs, la définition du syntagme terminologique ne peut pas se contenter d'être seulement syntaxique ou sémantique ou référentielle. Elle doit être les trois à la fois. En effet, nous dégageons trois courants définitionnels: le courant syntaxique, le courant sémantique et le courant référentiel. Il s'agit donc pour nous d'exposer tour à tour ces trois courants pour arriver à une définition synthétique qui réponde à notre exigence de départ.

A. La définition syntaxique

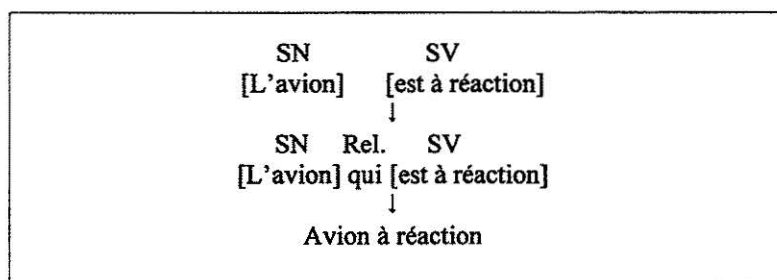
La définition syntaxique fait appel aux propriétés grammaticales du syntagme, c'est-à-dire à son comportement en tant qu'unité lexicale au sein d'une phrase. Dans cette optique, le syntagme terminologique est vu comme l'équivalent de n'importe quel lexème ou monème. Ainsi, les syntagmes terminologiques sont une suite d'unités linguistiques, reliés ou non par un lien synaptique (joncteur: préposition), qui se comportent, sur le plan formel, de la même manière que les mots simples ou monèmes auxquels ils peuvent se substituer: ex. une *table/chaise longue* sale¹.

Dans la perspective transformationnaliste, la syntagmation est le produit d'une dérivation syntagmatique. Celle-ci tire sa raison d'être d'une relation déterminative engendrée par une phrase prédicative dont les éléments sont un syntagme nominal qui fournit la base du syntagme terminologique et un syntagme verbal qui génère le déterminant (Guilbert : 1975b). Ce processus suit le schéma suivant :

1 Cf. Goffin (1979) et Martinet (1967).



Le passage de la phrase au syntagme se fait par le truchement d'une relativisation du SV :



En langue arabe, bien que la copule n'existe pas, le même schéma peut être suivi pour autant qu'on remplace la copule *être* par les pronoms *huwa* (il) pour le masculin et *hiya* (elle) pour le féminin qui joueraient le rôle de verbe d'état ou d'existence. En fait, en arabe, la simple juxtaposition d'un adjectif ou d'un nom au mot-base du syntagme peut remplir à elle seule le rôle de copule. Toutefois, on peut recourir à l'emploi néologique du pronom pour exprimer la copule. Examinons l'exemple arabe suivant : [χalijja dawʔijja] = *cellule photo-électrique* : SN [al-χalijja] SV [hiya dawʔijja] = *la cellule est photo-électrique* → SN [al-χalijja] Rel. [al-latʔi] SV [hiya dawʔijja] = *la cellule qui est photo-électrique* → [χalijja dawʔijja] = *cellule photo-électrique*.

La définition fonctionnaliste de Martinet offre un critère nécessaire à la définition du syntagme comme unité linguistique qui a le même comportement formel que le monème. La définition générativiste offre plutôt une explication sur le mode de production du syntagme.

1 Explication des symboles: N = nom, V = verbe, A = adjectif, Prép. = préposition, Rel. = relativisateur, SN = syntagme nominal, SV = syntagme verbal, SA = syntagme adjectival, SPrép. = syntagme prépositionnel. () = avec ou sans préposition, [] = frontière syntagmatique et ↓ = transformation.

B. La définition sémantique

La définition sémantique du syntagme fait appel aux critères d'adéquation univoque entre la dénomination et la notion. De ce fait, on ne peut pas dissocier ce groupe de mots, sous peine de leur faire perdre leur sens. Cette définition est motivée, d'une part, par le fait que seul ce groupe de mots est apte à exprimer le concept que l'on veut exprimer et, d'autre part, parce que les mots qui le forment acquièrent, dans ce groupe, un sens précis différent de celui qu'ils ont quand ils sont employés indépendamment l'un de l'autre (Phal : 1964). Autrement dit, le syntagme *table ronde*, par exemple, fonctionne comme unité sémantique dont le sens n'est pas la somme des sens de *table* et de *ronde*. Cette définition permet donc de dégager les remarques suivantes :

- a) les éléments du syntagme font l'objet d'un choix unique pour désigner un concept unique;
- b) tout changement dans les constituants du syntagme (par substitution ou ajout) correspond à un choix différent qui implique un changement de sens;
- c) les éléments du syntagme sont employés dans un sens autre que celui qui leur est dévolu quand ils sont employés séparément; ce qui implique que le sens d'un syntagme n'est pas toujours compositionnel ou n'équivaut pas toujours à la somme des sens propres de ses constituants. C'est ce que certains linguistes désignent par l'imprévisibilité sémantique (*semantic unpredictability*)¹.

Par ailleurs, à l'univocité, il faudrait ajouter le critère de la constance de la signification. En effet, la syntagmation se réalise quand un groupe de mots identifiables se conjoignent pour former une nouvelle unité à signifié unique et constant (Benveniste : 1966). Remarquons que, chez certains auteurs, la définition sémantique et la définition référentielle en constituent une seule dans la mesure où le sens équivaut, dans leur optique, au référent. Pour notre part, nous considérons que le recours au sens signifie une opération d'analyse sémique.

1 Cf. Kooij (1968), Van Lint (1982) et Weinreich (1969).

C. La définition référentielle

La définition référentielle propose qu'un groupe de mots constitue un syntagme (ou unité terminologique complexe) s'il désigne un objet réel (abstrait ou concret). C'est dans ce sens que Picht (1979) insiste sur le fait que la création syntagmatique dépend, en réalité, de facteurs paralinguistiques plutôt que de facteurs linguistiques et qu'il faudrait chercher l'existence du syntagme dans le rapport qui unit celui-ci au plan référentiel. Dans cette perspective, nous considérons que l'attestation d'un spécialiste constitue l'équivalent d'une définition référentielle.

D. Définition de synthèse

À la lumière des définitions que nous venons d'exposer, nous pourrions proposer la définition suivante: le syntagme terminologique est une unité de signification résultant d'un groupement ou d'une association, avec ou sans joncteur, d'un ensemble de lexèmes qui suivent les règles syntaxiques de phrase propres à une langue donnée et qui expriment, de manière univoque, un concept appartenant à un domaine déterminé de la connaissance.

Les différentes définitions du syntagme offrent déjà certains critères de découpage. Nous nous proposons donc d'examiner ces critères et d'autres afin d'établir les différentes caractéristiques du syntagme.

III. Le découpage du syntagme terminologique

Avant d'examiner les critères du découpage, nous nous proposons d'abord de définir la notion de découpage.

A. Définition de la notion de découpage

De manière générale, le découpage consiste à décider du statut terminologique d'un groupement de mots en fixant ses limites formelles dans un texte donné. Comme le syntagme fait partie d'un discours syntaxiquement cohérent, il s'agira alors de l'en extraire. Cette opération implique l'identification du syntagme comme tel et sa reconnaissance comme unité de traitement terminographique (Boulanger : 1979). En fait, c'est parce que l'unité terminologique complexe est régie par une syntaxe de phrase et qu'elle s'apparente, formellement du moins, à la structure du syntagme de discours que le problème du découpage se pose. C'est aussi parce que la linguistique tend à ignorer l'aspect, entre autres, référentiel de la terminologie. Dans ce sens, Choul (1980) remarque qu'il faudrait choisir entre une approche référentielle (description du

monde et de ses objets) et une approche sémantique de la terminologie (description des procédés linguistiques utilisés pour décrire le monde). Frei (1962), pour sa part, insiste sur le fait que la sémantique doit occuper la place qui lui revient dans le processus du découpage car, selon lui, exclure la sémantique de la grammaire, c'est se refuser de voir la différence entre ce qui est syntagme terminologique et ce qui est groupement fortuit de mots.

Par ailleurs, il faudrait se prononcer sur l'importance à accorder aux aspects écrit et oral du terme. On invoque souvent l'importance de l'aspect oral de la terminologie pour interdire le statut de terme à certains groupement de mots: on parle à l'occasion de *syntagme occasionnel*, de *groupement fortuit*, d'*unité de catalogue* ou de *mots de discours didactique*; bref, des formations qui tendent à la description. Nous pensons que ces groupements qui font partie du discours écrit ou du discours didactique constituent l'essence même de la terminologie. La communication en matière scientifique et technique et l'évolution impressionnante que ces domaines réalisent n'auraient pas vu le jour sans la communication écrite. En outre, nous pensons avec Sager (1979) que les catalogues et les nomenclatures constituent bien des moyens de communication entre spécialistes et sont, de ce fait, une source terminologique importante pour les terminologues.

En définitive, nous considérons que toute forme unique (c'est-à-dire qui n'a pas de concurrent synonymique plus économique ou moins encombrant) qui désigne un concept unique est, au même titre que n'importe quel terme, une unité terminologique. Le terme passe, en principe, par une phase d'instabilité. Mais il y a aussi des termes qui s'installent dans le système sans problème. Les termes qui sont voués à traverser tout le cheminement qui aboutit à la stabilisation peuvent à un moment ou à un autre être réduits, restructurés ou, tout simplement, remplacés (par intervention ou par l'usage).

B. Les critères du découpage

Le découpage doit porter sur la délimitation à gauche et à droite des frontières formelles du syntagme. En outre, il doit porter sur la vérification du degré de figement du syntagme, c'est-à-dire sur sa dissociabilité (Boulanger : 1979). Toutefois, le figement n'est pas toujours assuré en terminologie ni même déterminant puisque une unité terminologique complexe dissociable n'en demeure pas moins une unité terminologique: ex. *Ministère du commerce / Ministère français du commerce*. Par ailleurs, le figement n'est pas un critère absolu étant donné qu'il relève d'une gradation qui

correspond à des propriétés transformationnelles possibles réalisées à des niveaux différents (Gross : 1988). En outre, le degré de figement d'un terme ne correspond pas, dans les faits, à l'essence même du figement de ce terme puisque, dans la pratique, le figement est un processus qui se déroule sur l'axe diachronique (Boutin-Quesnel : 1979). Enfin, il serait peut-être plus approprié de se fonder sur la cohérence du syntagme, c'est-à-dire sur sa constance dans la référence et dans l'usage, comme critère de découpage (Guilbert : 1975a).

Pour aborder les critères du découpage, nous supposons l'existence de critères externes et de critères internes. Nous nous proposons donc d'examiner tour à tour ces deux classes de critères.

1. Critères externes du découpage

Nous distinguons trois types de critères externes: les critères paralinguistiques, les critères sémantiques et référentiels et le critère interlinguistique.

a. Les critères paralinguistiques

Les critères paralinguistiques peuvent être répartis en deux catégories: les critères typographiques et le critère quantitatif.

(1) Les critères typographiques

Le syntagme terminologique fait partie d'un discours. Le discours peut être oral ou écrit. Au plan oral, c'est-à-dire au niveau de la chaîne sonore, il est difficile de trouver des indices phonétiques (accent tonique, pauses, etc.) pour effectuer un découpage convenable¹. Par contre, au plan de l'écrit, les auteurs ont tendance à marquer leurs syntagmes néologiques soit en jouant sur le type de caractère (majuscule, italique, gras), soit en utilisant des signes graphiques (guillemets, tiret, soulignement, etc.). Ces critères constituent autant d'indices sur l'existence potentielle d'un syntagme. Mais comme ces critères ne sont pas normalisés (uniformisés), ni même systématiques, puisqu'il y a des auteurs qui omettent de marquer la présence de tels syntagmes néologiques, ces critères ne peuvent pas être considérés comme déterminants².

1 Vinay (1979) remarque que si le critère de l'accent tonique (ou stress) fonctionne pour l'anglais, il produit des ambiguïtés pour le français. Pour ce qui est des pauses, il indique que l'auditeur pourrait distinguer des pauses, même très brèves, à l'intérieur d'une longue unité terminologique complexe.

2 Cf. Kocourek (1991), Phal (1964) et Vinay (1979).

(2) Le critère quantitatif

Le critère quantitatif se base sur la fréquence d'une forme complexe dans le discours. En effet, la fréquence stabilise le lien syntagmatique et le rapport de signification (Boulanger : 1979)¹. Plus l'unité terminologique est utilisée, plus elle a tendance à se figer (Alber-DeWolf : 1984). Par ailleurs, la fréquence relative d'apparition d'un syntagme dans les textes des Lsp et sa distribution dans les différentes sources constituent des critères qui peuvent être pris en considération afin d'accorder au syntagme le statut d'unité de traitement terminographique (Goffin : 1979).

Toutefois, la fréquence pose des problèmes d'analyse. En effet, l'apparition d'une unité complexe dans un discours peut revêtir plusieurs formes. Nous distinguons: la reprise totale de la forme complexe, la reprise par pronom et la reprise elliptique ou par emploi anaphorique du mot-base de la forme complexe (ex.: *le moteur à réaction...*; ... *le moteur à réaction...*; *ce moteur ...*, *il...*; *etc.*). À cet effet, nous sommes d'avis que la comptabilisation de la fréquence doit prendre en considération toutes les apparitions des formes complexes sous leurs différents aspects².

b. Les critères sémantiques

Par critères sémantiques, nous entendons la possibilité pour un terme d'être univoque et de faire partie d'une taxinomie.

(1) L'univocité

L'univocité consiste dans l'exacte adéquation entre la dénomination et le concept (Guilbert : 1975b) qui réside dans le postulat de base du mode de fonctionnement du terme qui établit une correspondance univoque entre un signifiant, un signifié et un référent (Guilbert : 1975a). En plus du caractère unique de la signification, la forme complexe doit répondre au critère de constance qui assure la stabilité du lien syntagmatique et du rapport de signification³.

1 Boulanger (1979) remarque cependant qu'il suffit que le terme apparaisse une seule fois en réponse à un besoin ponctuel pour rester.

2 Cf. Auger (1979), Hollymann (1966), Potvin (1982), Spence (1969) et Zolondek (1988).

3 Cf. Benveniste (1966), Buyssens (1963), Frei (1962, 1963), Kerpan (1979), Natanson (1975), Spence (1969) et Zolondek (1988).

Il est donc évident que l'étude des syntagmes ne peut se faire par la seule méthode structuraliste, il faut faire appel à la connaissance du monde pour comprendre la nature du désigné (Goffin : 1968). Par ailleurs, le terminologue ou le linguiste n'étant pas spécialiste des domaines scientifiques et techniques, son analyse sémique ou notionnelle peut s'avérer fautive. En effet, il arrive souvent que, là où le scientifique ne voit qu'un groupe de mots, le terminologue peut voir la spécialisation d'un concept plus général (Phal : 1964). Dans ce cas, nous considérons le recours au spécialiste comme un critère déterminant pour attester la présence ou non d'un syntagme.

(2) La taxinomie

La taxinomie est la possibilité pour un syntagme de s'intégrer dans une nomenclature propre à un milieu social donné et d'y occuper une place spécifique par rapport aux notions ou aux objets voisins (Goffin: 1979). Elle découle du caractère précis et transparent du terme (Alber-DeWolf : 1984). En effet, en langues de spécialité, le syntagme ne peut répondre aux exigences de la classification que lorsqu'il est conforme aux critères de la précision et de la transparence. Ces qualités se reflètent dans les différentes articulations syntagmatiques puisque chaque détermination du syntagme a pour rôle de spécifier le terme en l'intégrant dans une catégorie notionnelle plus étroite selon un rapport qui va du générique au spécifique (Auger : 1979) (ex. *mémoire* → *mémoire externe*, *mémoire morte*, *mémoire interne*, *mémoire à accès direct*, etc. Voir exemples de l'arabe : TG-1178 : Ar. [šarū mutawāšil], Fr. *feuille continue*, En. *sheet* ; TG-1263 : Ar. [šarū mutawattir], Fr. *bande tendue*, En. *tight sheet* ; TG-1305 : [šarū waraq], Fr. *bande de papier*, En. *web*).

Toutefois, le critère de taxinomie ne constitue pas un facteur déterminant de découpage. En effet, si la taxinomie permet de voir des rapports hyperonymiques et hyponymiques entre différentes formes complexes et donne, par conséquent, des indices sur l'existence d'un syntagme, elle ne peut prévoir des limites formelles aux formes complexes. La taxinomie, de par son principe, laisse le champ ouvert à une infinité d'expansions syntagmatiques. Dans la pratique, la rupture paradigmatique dans la taxinomie constitue un critère valable de découpage, dans la mesure où les rapports paradigmatiques entre les syntagmes ne peuvent pas continuer à l'infini (Gross : 1988).

c. Le critère interlinguistique

Le critère interlinguistique consiste dans l'épreuve de traduction. En effet, en l'absence de critères satisfaisants, on a souvent recours à la traduction pour vérifier l'existence ou non d'un syntagme. Le critère de traduction se manifeste par la recherche, dans les sources lexicographiques et dans les textes spécialisés écrits en langues étrangères, de l'équivalent simple de la forme complexe (Jankowsky : 1970). Or, ce n'est pas toujours le cas. Dans une langue donnée, un syntagme peut avoir pour équivalent, dans une autre langue, soit un vide, soit un terme simple, soit un syntagme identique, soit un syntagme plus complexe. C'est donc dire que si le critère de traduction est un moyen de dernier recours (Vinay : 1979), il ne constitue pas un critère systématique parce que les langues ont des points de correspondance et des points de non-correspondance (Phal : 1964). Ces divergences et convergences interlinguistiques reflètent le fait que les langues ne découpent pas toujours la réalité de la même façon parce qu'elles ne fonctionnent pas toutes de la même façon sur le plan morphologique ou syntaxique.

2. Les critères internes du découpage

Les critères internes portent, d'une part, sur la conformité de la forme complexe aux modèles de base de formation syntagmatique propres à une langue donnée et, d'autre part, sur le degré de figement des formes complexes.

a. Les modèles de base de formation syntagmatique

Une forme complexe doit se conformer aux modèles de base de formation syntagmatique propres à une langue donnée. Selon les langues, les modèles de base sont soit du type déterminé / déterminant, soit du type déterminant / déterminé. En français, les modèles de base suivent l'ordre déterminé / déterminant¹ et sont au nombre de trois: le modèle asyndétique, le modèle épithétique et le modèle synaptique. Ces trois modèles peuvent se combiner entre eux suivant le même ordre déterminé / déterminant. Cependant, il arrive que l'ordre soit interverti à la manière de *haute tension* qui est du type détermination par antéposition².

1 Cf. Auger (1979), Benveniste (1966), Clas (1987) et Portelance (1998).

2 La détermination par antéposition est très productive en anglais.

(1) Le modèle asyndétique:

Le modèle asyndétique consiste dans le groupement direct de deux substantifs ou plus: ex. *mémoire tampon*. Exemples de l'arabe de type (S + S) : TG-0541 : Ar. [ʔustuwāna-t tabrīd], Fr. *rouleau refroidisseur*, En. *cooling roller* ; RT-0468 : Ar. [muḏāʔif al-taraddud], Fr. *multiplicateur de fréquence*, En. *frequency multiplier* ; TS-0262 : Ar. [ʔaddād al-dawrāt], Fr. *compteur de cycles*, En. *cycle counter*.

(2) Le modèle épithétique

Le modèle épithétique consiste dans le groupement direct d'un substantif et d'un adjectif ou plus: ex. *minuterie analogique*. Exemples de l'arabe de type (S + A) : TG-0740 : Ar. [šabaḥ mutadaḫḫil], Fr. *maculage de seconde impression*, En. *ghosting* ; RT-0737 : Ar. [mawṣa-t muḏammana-t], Fr. *onde modulée*, En. *modulated wave* ; TS-0024 : Ar. [muʔqqit tanāḏuriyy], Fr. *minuterie analogique*, En. *analogue timer*.

(3) Le modèle synaptique

Le modèle synaptique consiste dans le groupement de deux ou plusieurs substantifs par le biais de joncteurs. Dans sa forme la plus simple, ce modèle consiste dans le synaptage de deux substantifs: ex. *analyse par spectrographie*. Par sa nature, la synapsie est le mode qui permet la jonction des modèles asyndétique et épithétique: ex. *analyse spectrale d'absorption*, *filtre à double coin*, etc. Exemples de l'arabe de type (S + J + S) : TG-1257: Ar. [ʔistiʔāla-t ḥattā al-ʔinqiʔāʔ], Fr. *allongement à la traction*, En. *tensile stretch* ; RT-1133 : Ar. [muḥawwil li-al-ʔāqa-t], Fr. *transducteur*, En. *transducer*.

b. Degré de figement du syntagme terminologique

Nous avons remarqué que le figement n'est pas une valeur absolue applicable à tous les groupes complexes. Le figement ou lexicalisation¹ est avant tout un processus. En tant que processus, le figement doit s'opérer à des degrés divers, c'est-à-dire que l'on ne retrouvera pas seulement des unités terminologiques complexes

1 La lexicalisation est le processus par lequel une unité lexicale accède au lexique de la langue commune alors que la terminologisation est le processus par lequel une unité terminologique accède au lexique spécialisé. Nous emploierons le terme *figement* pour désigner les deux processus.

complètement figées, mais que la plupart de ces unités terminologiques complexes manifesteront un certain niveau de figement ou même une absence de figement¹.

Sager et al. (1980) insistent sur la nécessité de considérer la question du figement dans les études linguistiques. En effet, malgré son importance pour la description des langues de spécialité, la question de figement est si évasive qu'elle a souvent été exclue des études linguistiques.

Par ailleurs, l'importance que l'on accorde au figement exige que l'on établisse une définition qui permette de comprendre le phénomène. Cette définition nous est donnée ici par Bauer (1983) et Boulanger (1979). En effet, Bauer et Boulanger considèrent le figement comme un processus. Bauer, quant à elle, répartit ce processus en trois phases : phase de l'apparition de la forme complexe (*nonce formation*), phase de l'institutionnalisation de la forme complexe (*institutionalization*) et phase du figement (*lexicalization*).

(1) Phase 1 : apparition de la forme complexe

L'apparition de la forme complexe s'effectue quand un locuteur/rédacteur décide de créer instantanément une nouvelle forme complexe pour répondre à un besoin immédiat (Bauer 1983). Il s'agit donc, dans cette phase, de remplir un vide créé par un besoin immédiat de dénommer une réalité nouvelle.

(2) Phase 2 : institutionnalisation

Cette phase consiste dans la diffusion de la forme complexe dans la masse parlante et son acceptation comme unité de signification. En outre, l'institutionnalisation consiste dans une désambiguïsation sémantique (par l'exclusion de certains signifiés) qui assure la transparence de l'unité terminologique complexe et, par conséquent, la stabilité du rapport de signification entre l'unité syntagmatique et un signifié unique (Boulanger : 1979). On peut qualifier un terme de transparent même quand les usagers gardent à l'unité terminologique complexe plus d'un sens (Bauer : 1983). Dans ce cas, nous parlerons d'homonymie terminologique, car il arrive qu'une forme exprime deux notions différentes dans deux domaines différents.

1 Cf. Clas et Gross (1998), Kaguera (1995), L'Homme (1996), L'Homme et Gagnon (1996), Mejri (1998), Prandi (1998), Pugh (1984) et Sager (1990).

(3) Phase 3 : figement

Pour Bauer, le figement intervient à cause d'un changement quelque part dans le système de la langue. En effet, «the final stage comes when, because of some change in the language system, the lexeme has, or takes on, a form which it could not have if it had arisen by the application of productive rules. At this stage the lexeme is lexicalized» (1983 : 48).

Du point de vue pratique, le figement est le processus qui amène un groupe de mots à s'adjoindre en une unité terminologique indivisible qui acquiert, de ce fait, le droit à l'enregistrement dans un ouvrage terminographique¹, c'est-à-dire est reconnue et acceptée comme unité du lexique spécialisé, puis est dotée d'une définition qui assure sa stabilité sémantique (Boulanger : 1979).

IV. Les indices de figement

Le degré de figement de l'unité terminologique complexe repose sur une batterie de tests ou d'épreuves qui portent sur les propriétés syntaxiques du syntagme. À cet effet, les études nous offrent un certain nombre de critères qui peuvent nous aider à déterminer le degré de figement d'une unité terminologique complexe (désormais UTC) et ses frontières formelles.

Sans considérer une langue en particulier, nous dégagerons trois types d'épreuves: les épreuves portant sur la tête du syntagme, les épreuves portant sur l'expansion du syntagme et les épreuves portant sur le syntagme en entier.

A. Épreuves de la tête syntagmatique

Dans cette classe, nous distinguons cinq épreuves : 1) l'emploi anaphorique de la tête ou ellipse, 2) l'expansion de la tête, 3) la coordination d'un deuxième adjectif, 4) la commutation de la tête, 5) la répétition de la tête ou règle d'identité.

1. Emploi anaphorique de la tête (ellipse)

L'emploi anaphorique de la tête syntagmatique ou ellipse², consiste à tester le figement du groupe syntagmatique par reprise de la tête pour tout le syntagme.

1 La consignation d'un terme dans un ouvrage terminographique, en signe de reconnaissance de son statut de terme, ne constitue pas un critère universel. Il ne fonctionne que dans les sociétés qui ont une tradition lexicographique et terminographique systématique, régulière et à grande diffusion.

2 Cf. Auger (1979), Kocourek (1991) et Pottier (1974).

Exemples du français : (1) réacteur nucléaire : ce/le réacteur; (2) coffre fort : ce/le coffre; (3) chemin de fer : *ce/*le chemin; (4) chambre froide : *cette/*la chambre.

Exemples de l'arabe : (5) [qunbula-t ǧirrija-t] : [ħāḍiħi al-qunbula-t] = *bombe atomique* : cette/la bombe; (6) [furn nišf lafi] : [ħāḍā al-furn] = *four semi-mouflé* : ce/le four; (7) [ǧurfa-t tiǧārija-t] : *[ħāḍiħi al-ǧurfa-t] = *chambre de commerce* : *cette/*la chambre; (8) [ħutūt ǧawwiǧa-t] : *[ħāḍiħi al-ħutūt] = *lignes aériennes* : *ces/*les lignes.

Nous remarquons que l'emploi anaphorique de la tête oscille entre la possibilité et l'impossibilité, bien que tous les groupes complexes constituent des UTC. Par ailleurs, nous remarquons que là où l'anaphore est impossible, il y a métaphore. Il s'agit donc pour nous de postuler l'existence d'un rapport implicite entre le figement d'un groupe et l'aspect dénotatif ou métaphorique de ses constituants.

2. Expansion de la tête

L'épreuve de l'expansion de la tête¹ consiste à tenter de dissocier le syntagme en attribuant un adjectif à la tête:

Exemples du français : (1) moteur à réaction : moteur *rouge/*circulaire à réaction; (2) bombe à neutrons : bombe *ordinaire/*jaune à neutrons; (3) Ministre du commerce : Ministre français du commerce; (4) biseau sur boutisse : biseau panneresse sur boutisse.

Exemples de l'arabe : (5) [tāʔira-t naḥḥāṭa-t] : [tāʔira-t ʕaskarija-t naḥḥāṭa-t] = *avion à réaction* : *avion militaire à réaction*; (6) [quwwa-t maǧnītiǧa-t] : [quwwat dāfiʕa-t maǧnītiǧa-t] = *force motrice magnétique* : *force magnétomotrice*; (7) [milaff ḥalaqijj] : [milaff *ʔaḥmar/*ʕādiǧ ḥalaqijj] = *bobine toroïdale* : *bobine *rouge/*ordinaire toroïdale*; (8) [muḥawwil ǧajr muṣabbaʕ] : [muḥawwil ǧadīd ǧajr muṣabbaʕ] = *transformateur désaturé* : **transformateur neuf désaturé, nouveau transformateur désaturé*.

Après l'examen de ces exemples, un certain nombre de remarques s'imposent : 1) l'expansion de la tête est plus probable dans les formations de modèle synaptique; 2) l'expansion de la tête est possible dans tous les modèles si l'élément nouveau apporte des traits supplémentaires essentiels qui donnent naissance à une nouvelle notion étayée par un nouveau référent; 3) l'expansion de

1 Cf. Auger (1979), Benveniste (1966) et Kocourek (1991).

la tête est nécessaire si la mise de l'élément nouveau après le groupe syntagmatique risque de provoquer des ambiguïtés quant à la portée de cet élément. Toutefois, *Ministre français du commerce* = *Ministre du commerce français*¹, ce genre d'expansion est propre aux formations de type MS. Il apporte généralement des informations extra-notionnelles (c'est-à-dire qui ne portent pas sur la notion : *un Ministre français du commerce est un Ministre du commerce*, *un avion américain de chasse est un avion de chasse* de même qu'un [ṣārūḫ ʒadīd ḏū dafṣ nawawijj] = *fusée [neuve / nouvelle] à propulsion nucléaire* est un [ṣārūḫ ḏū dafṣ nawawijj] = *fusée à propulsion nucléaire*).

3. Coordination d'un deuxième adjectif

L'épreuve de coordination d'un deuxième adjectif² consiste à tester le degré de figement des constituants syntagmatiques en adjoignant un autre adjectif par le biais d'une conjonction de coordination³.

Exemples du français: (1) être vivant : *être vivant et habile, être vivant qui est habile, habile être vivant; (2) chambre froide : *chambre froide et sombre, sombre chambre froide, chambre froide qui est sombre; (3) chaise longue : *chaise longue et étroite, chaise longue qui est étroite, étroite chaise longue; (4) croix rouge: *croix rouge et belle, croix rouge qui est belle, belle croix rouge

Exemples de l'arabe : (5) [lawn ʔawalijj] : *[lawn ʔawwalijj wa lāmiṣ] = *couleur primaire* : **couleur primaire et brillante*, [lawn ʔawwalijj jalmaṣu] = *couleur primaire qui est brillante* : *couleur primaire qui brille*; (6) [qānūn tiʒārijj] : *[qānūn tiʒārijj wa ʔadil]

1 Ce genre de question se pose surtout quand, dans un syntagme de type synaptique, la tête et l'expansion ont le même genre. En effet, les adjectifs relatifs portant une marque de genre peuvent aussi bien s'appliquer au syntagme qu'à la tête pour le syntagme. Toutefois, en arabe, l'expansion de la tête est obligatoire dans les modèles synaptiques (en prenant la tête pour tout le syntagme) et facultative dans les modèles asyndétiques. Pour le second cas, si la tête prend une expansion, le deuxième constituant prend un joncteur : [wazīr al-ʔiqtiṣād] = *Ministre [de] l'économie* → [al-wazīr al-tūnusiyy li-l-ʔiqtiṣād] = *Ministre tunisien de l'économie*.

2 Cf. Clas et Gross (1998), Gross (1988), Kocourek, (1991) et Spilka (1977).

3 La conjonction peut être disjonctive si la base syntagmatique porte la marque du pluriel: ex. *fauteuils Louis XIV et Louis XV* → *fauteuil Louis XIV et fauteuil Louis XV*. Dans notre analyse, la base syntagmatique doit être génériquement au singulier ou au pluriel.

= *code commercial* : **code commercial et juste*, [qānūn tiʒārijj jaʕdilu] = *code commercial juste/qui est juste, qui fait justice* ; (7) [miʕfāt zarqāʔ] : [miʕfāt zarqāʔ wa daqīqa-t] = *filtre bleu* : **filtre bleu et précis*, [miʕfāt zarqāʔ ḍātu diqqatin] = *filtre bleu qui est précis, filtre bleu d'une précision...* ; (8) [ʕawt Ṯanqanawijj] : *[ʕawt Ṯanqanawijj wa murtafiʕ] = *son stéréophonique* : **son stéréophonique et haut*, [ʕawt Ṯanqanawijj ḍū ʕuluwwin/jaʕlū] = *son stéréophonique qui est haut/fort, qui est d'une force*.

Il faudrait remarquer que l'épreuve de la coordination d'un deuxième adjectif par le biais d'une conjonction fonctionne, comme on a pu le constater, dans les formations syntagmatiques du type épithétique. Par ailleurs, nous convenons avec Gross (1988 : 67) que la possibilité ou l'impossibilité d'adjonction d'un adjectif ou de coordination de deux adjectifs est tributaire du rapport contracté entre la tête syntagmatique et le premier adjectif. Ce rapport entre la tête et le premier adjectif se trouve être dans la structure sémantique plutôt que dans la structure syntaxique¹: $S + A_1$ et A_2 s'écrit en terme sémantique $(S + A_1)$ et A_2 . En effet, sur le plan syntaxique, le rapport entre les deux adjectifs et la base est identique. En outre, nous pensons, comme pour l'épreuve de l'ellipse, que dans beaucoup de cas le rapport entre S et A_1 est fondé sur une métaphore de la tête alors qu'avec A_2 , il l'est sur un rapport réel dénotatif. En effet le mot *chambre* dans *chambre froide* ne peut constituer une unité sémantique avec *froide* que sur la base d'une métaphorisation de *chambre*. Dans le cas contraire, *chambre* commuterait avec *pièce*, *salle*..., et la coordination d'un deuxième adjectif par le biais de la conjonction *et* serait parfaitement possible: $S + (A_1 + A_2)$: *chambre (froide et sombre)* ≠ $(S + A_1)$ et A_2 : (*chambre froide*) et *sombre*. Ainsi, si nous pratiquons une permutation des adjectifs, nous aurons, dans le premier cas, *une sombre et froide chambre* et, dans le deuxième cas, *une sombre chambre froide*. Les mêmes conditions se manifestent en arabe; sauf pour la pré-position du deuxième adjectif qui n'est pas praticable: [ǧurfa-t tiʒārijja] = *chambre de commerce*.

4. Commutation de la tête

L'épreuve de commutation de la tête² consiste à tester le figement du groupe en substituant un autre mot à la tête.

1 Les chiffres en indice représentent la position du constituant dans l'UTC.

2 Cf. Clas et Gross (1998), Gross (1988), Martinet (1968b), Phal (1964) et Pottier (1974).

Exemples du français : (1) réacteur nucléaire : fusée/*machine/ + nucléaire; (2) oeil de poisson : *palme / *nageoire / *tête + de poisson; (3) moyen terme : court / long / *haut / *bas + terme; (4) chambre froide : *maison / *cour / *pièce + froide.

Exemples de l'arabe : (5) [mizān al-dufūṣāt] : *[qāʔima-t/*ʒumla-t/*milaff + al-dufūṣāt] = *balance de paiements*, *liste / *somme / *dossier + de paiements; (6) [musabbaq al-ḡabī] : *[muʔaχχar / *mutawassī + al-ḡabī] = *pré + réglé* : *post- / *mi- + réglé; (7) [ḥaṣar ʒīrijj] : *[turāb / *raml / *ṣaχr + ʒīrijj] = *pierre à chaux* : *terre/*sable / *verre + à chaux; (8) [qimmīn njūkāstil] : *[kānūn / *midfaʔa-t njūkāstil] = *four de Newcastle* : *brasero / *cheminée de Newcastle.

Nous remarquons que la commutation de la tête implique l'établissement de séries paradigmatiques plus ou moins longues selon le degré de généralité de la tête, sa dénotation ou, et surtout, sa métaphorisation. Nous pensons avec Gross que la rupture paradigmatique ou distributionnelle est un indice de figement.

5. Répétition de la tête (règle d'identité)

La répétition de la tête¹ consiste dans la reprise de la tête après une copule et l'effacement de l'adjectif ou du nom. Le modèle de cette épreuve est le suivant²:

$$(\text{Art.}) + S_1 + \left\{ \begin{array}{l} (\text{Art.}) + S_2 \\ (\text{Art.}) + A_2 \\ (\text{Art.}) + [J + S_2] \end{array} \right\} \text{ est } (\text{Art.}) + S_1$$

Exemples du français : (1) un réacteur nucléaire est un réacteur; (2) *une chambre froide est une chambre, (3) un bateau à moteur est un bateau, (4) *une mise en demeure est une mise.

Exemples de l'arabe : (5) *[ʔajn al-samaka-t (ḥija) ʔajn-un] = *un oeil de poisson est un oeil, (6) *[ḡurfa-t tiʒārija-t (ḥija) ḡurfa-t-un] = *une chambre de commerce est une chambre, (7) *[taḡtija-t ʔiʒtimāʔija-t (ḥija) taḡtija-t] = *une couverture sociale est une

1 Cf. Clas et Gross (1998) et Gross (1988).

2 Art. pour article est mis entre parenthèse parce que, en arabe, il y a un seul article qui peut être mis ou omis.

couverture, (8) [miḥraqat duḥḥāt (ḥija) miḥraqa-t] = *un incinérateur intermittent est un incinérateur*, (9) [qawlaba-t bi-al-ra33 (ḥija) qawlaba-t] = *un moulage par secousses est un moulage*.

Nous remarquons qu'il y a un rapport étroit entre, d'une part, la dénotation de la tête et la possibilité d'identité ou de répétition et, d'autre part, entre la métaphorisation de la tête et l'impossibilité d'identité.

B. Épreuves de l'expansion syntagmatique

Cette classe comprend sept types d'épreuves: 1) pronominalisation de l'expansion, 2) attribution d'un objet pour l'expansion, 3) insertion d'un adverbe devant l'expansion, 4) commutation et rupture paradigmatique, 5) nominalisation, 6) équivalence entre *Adj.* et *J + S* et 7) présence d'un article devant l'expansion.

1. Pronominalisation de l'expansion

La pronominalisation¹ consiste à remplacer l'expansion par un pronom: Fr. *son, sa, y, leur*, etc. Ar. [-ḥu], [-ḥā], [-ḥumā], [-ḥum], [-ḥunna]. L'impossibilité de pronominalisation constitue un indice de figement.

Exemples du français: (1) manteau de fourrure : **son* manteau, (2) roue de voiture : *sa* roue, (3) oeil de poisson : **son* oeil, (4) chambre de commerce : **sa* chambre.

Exemples de l'arabe: (5) [tūbat qibāb] : *[tūbatu-ḥā] = *brique de coupole* : **sa* brique), (6) [wazīr al-ʔiqṭiṣād] : *[wazīru-ḥu] = *Ministre de l'économie* : **son* Ministre, (7) [kifājat al-ʔiḥtirāq] : [kifājatu-ḥu] = *efficacité de combustion* : *son* efficacité, (8) [ḥazz al-taṣrīf] : *[ḥazzu-ḥu] = *gorge d'échappement* : **sa* gorge.

Nous remarquons, comme dans la plupart des cas d'ailleurs, que le figement dépend de la valeur dénotative ou métaphorique des constituants. Par ailleurs, la possibilité de pronominalisation indique que le sens du groupe est compositionnel. En effet, nous pouvons prouver ce que nous avançons par le procédé de prédication: **l'économie a un Ministre*, *la voiture a une roue*, *la combustion a une efficacité*, **la coupole a une brique*, **la fourrure a un manteau*, **le poisson a un oeil* (s'il s'agit de défaut de soudage), **le commerce a une chambre*, **l'échappement a une gorge*.

1 Cf. Spilka (1977).

2. Attribution d'un objet pour l'expansion

Une UTC ne prend pas d'objet, sous peine de perdre sa cohésion¹. En effet, dans une structure du type $S + J + V$, l'objet n'est pas caractéristique de la notion dans (2) mais, dans (3) où la structure $S + J + V$ est contractée en un substantif indiquant l'outillage, l'objet a intégré la notion. Il s'agit pour nous de constater que le verbe en position d'expansion n'accepte pas d'objet, parce que dans le cas où il y a un objet, celui-ci ne sélectionne pas l'UTC, mais seulement l'expansion (le verbe) : (1) *machine à laver* → (2) **machine à laver la vaisselle* → (3) *laveuse à vaisselle*.

En arabe, la structure (1) $S + J + V$ est rendue par une structure $S_1 + S_2$ (NA). Le S_2 n'accepte pas d'objet, sous peine que le syntagme s'effrite et devienne libre : (4) $S_1 + S_2$: [ʔālat ǧasl] = *machine à laver*, (5) $S_1 + (S_2 + S_3)$: *[ʔālat ǧasl al-Ḥijāb] = *machine à laver le linge*, (6) $S_1 + J$ [li-] + $S_2 + S_3$: *[ʔālat li-ǧasl al-Ḥijāb] = *machine pour laver le linge*.

Ce genre de structures est en nombre important en arabe. Il concerne surtout les groupes complexes indiquant la catégorie d'outillage. Cette structuration, que nous qualifierons de gauche en terminologie arabe, découle de l'aspect traductionnel de la terminologie arabe. En effet, il y a en arabe des schèmes indiquant l'outillage qui peuvent contracter la structure $S_1 + S_2$ (NA), comme le français le fait pour $S + J + V$ en dérivant un nom du verbe, par un seul nom pris sous la couverture d'un schème d'outil. Il s'agit donc là d'un point d'aménagement à considérer et qui consiste dans la réduction syntagmatique des structures analogues à (5) et à (6). Il serait plus clair d'aborder cette question sur un plan sémantique. Le schème d'outil, pris en métalangue, équivaut à un objet qui fait quelque chose. Il représente donc un conglomerat sémantique des catégories de l'objet et de l'action. Ce conglomerat se trouve effrité dans une structure du type (4) ou (5) ou (6). Car on ne peut pas accorder la catégorie des outillages à un élément qui n'a pas un schème d'outillage. La tête du groupe est généralement empruntée par l'arabe [mākīnat] = *machine* ou traduite. Par conséquent, dans notre structuration de la notion, un syntagme comme *machine à laver* aura la structure *outil = objet + action*, alors que *laveuse* aura la structure *outil = outil*. En règle générale, la catégorie notionnelle de la tête détermine celle du groupe; et là où il n'y a pas d'identité, il y a réduction syntagmatique à opérer.

1 Cf. Auger (1979), Benveniste (1966) et Kocourek (1991).

Exemples de type

UTC = S₁ + S₂ (NA) + S₃

OUTIL = OBJET + ACTION + OBJET

TG-0466

Ar. mākinat tadwīr al-ṭarkān

Fr. machine à coins ronds

En. corner rounding machine

TG-0502

Ar. mākinat taqīf al-waraq - (le papier)

Fr. machine à couper

En. cutting machine

Par ailleurs, il faudrait remarquer que, souvent, l'arabe a recours à la surcaractérisation. En effet, nous remarquons une tendance à la spécification de l'expansion du syntagme par l'objet malgré l'absence d'une telle spécification en français et en anglais. Ce phénomène de surcaractérisation, en plus de nuire à la cohésion syntagmatique, reflète une insécurité terminologique certaine chez les traducteurs et lexicographes arabes.

3. Insertion d'un adverbe devant l'expansion

L'insertion d'un adverbe¹ portant sur des degrés de forme ou de couleur ou autre d'une expansion adjectivale est contraire aux rapports reliant cet adjectif à sa base syntagmatique. En effet, **bombe très atomique* n'est pas acceptable parce qu'elle ne s'oppose pas à **bombe moins/moyennement/faiblement atomique*. De même, **chaise très longue* n'est pas acceptable parce qu'elle n'entre pas en rapport paradigmatique avec **chaise moins / plus / moyennement longue*. C'est que l'unité de l'unité terminologique complexe, dans ce cas, relève du rapport paradigmatique (ou distributionnel selon Gross) que le syntagme entretient dans un système de notions. En effet, *bombe atomique* s'oppose à *bombe à neutrons*, etc. De même, *chaise longue* s'oppose à *chaise, tabouret*, etc. Le même principe s'applique en arabe :

Exemples :

FI-0144

Ar. furn ṣālī
(fourneau haut
Fr. haut fourneau
En. blast-furnace

→ *furn ʿiddū ṣālī
→ fourneau très haut
→ *très haut fourneau

FI-0898

Ar. mīnā ḥarārīja-t
Fr. émail réfractaire
En. refractory enamel

→ *mīnā ʿiddū ḥarārīja-t
→ *émail très réfractaire
→ *very refractory enamel

1 Cf. Auger (1979), Gross (1988), Phal (1964), Pottier (1974), Potvin (1982) et Slakta (1969).

4. Commutation et rupture paradigmatique

La commutation de l'expansion ou rupture paradigmatique¹ peut être un indice de figement. Dans certains cas, la commutation ne peut pas avoir lieu: *une arme blanche/*noire/*jaune, une chambre froide/*chaude/*douce*. Dans d'autres cas, le figement est indiqué par les rapports paradigmatiques (le critère taxinomique) et la rupture du paradigme à un moment ou à un autre.

Exemples :

- | | | |
|-----|-----|---|
| (1) | Ar. | furn ʕākis/sākin/dāfiʕ/*ʕāðib |
| | Fr. | four réverbère/statique/poussant/*retroussant |
| (2) | Ar. | maʕrā al-šabb/al-muḡaððī/*al-māʕ |
| | Fr. | chenal de coulée/de distribution/*d'eau |

Par ailleurs, la rupture paradigmatique peut, dans d'autres cas, être due à la métaphorisation de la tête qui implique un nouveau champ sémantique : [maʕrā al-šabb] = *chenal de coulée* ≠ [maʕrā al-ʔahdāθ] = *cours des événements*.

5. Nominalisation de l'expansion

La nominalisation² consiste dans la transformation de l'expansion adjectivale du syntagme en nom. La nominalisation implique une permutation de l'adjectif: *pantalon noir* → *la noirceur du pantalon*. Cependant, certains adjectifs n'ont pas de forme nominale: *Jean a une chemise bleue* → *la chemise bleue de Jean*. Dans ce cas, la prédication doit prendre la place de la nominalisation: *Jean a une chemise bleue* → *sa chemise est bleue*, *Jean a une peur bleue* → **sa peur est bleue*. L'impossibilité de recourir à la prédication, dans le cas des adjectifs qui n'ont pas de forme nominale, et à la nominalisation, dans le cas des adjectifs qui ont une forme nominale, est un indice de figement.

En arabe, tous les adjectifs ont une forme nominale. Nous pouvons donc nous fier à la nominalisation. Mais la prédication pourrait lever certaines ambiguïtés d'autant plus qu'elle pourrait servir de supplément d'information sur la nature des constituants et sur les rapports sémantiques qu'ils entretiennent.

1 Cf. Clas et Gross (1998), Gross (1988), Martinet (1968), Phal (1964) et Pottier (1974).

2 Cf. Clas et Gross (1998), Gross (1988) et Kocourek (1991).

Ce qu'il faut retenir, c'est que l'application des épreuves n'est pas systématique et qu'il y a des contraintes soit morphologiques, soit syntaxiques soit sémantiques qui peuvent imposer un type d'épreuves plutôt qu'un autre.

Exemples: (1)	Ar. silāh ʔabjad Fr. arme blanche	→ *bajaḍu al-silāh → *blancheur de l'arme
(2)	Ar. qāʔima-t sawdāʔ Fr. liste noire	→ *sawādu al-qāʔima-t → *noirceur de la liste
(3)	Ar. furn ʕālī Fr. haut fourneau	→ *ʕuluwwu al-furn → *hauteur du fourneau
(4)	Ar. iṭba-t muza ʔaʔa-t Fr. brique vitrifiée	→ *zuʔāʔu al-iṭba-t → vitrification de la brique
(5)	Ar. taksija-t harārijja-t Fr. enduit réfractaire	→ *harāratu al-taksija-t → réfraction de l'enduit

La nominalisation confirme la constatation que nous avons faite au cours de l'analyse des autres épreuves et qui consiste à marquer le rôle de la métaphore dans le figement des groupes syntagmatiques. Comme dans les autres épreuves, la possibilité de nominalisation implique que le sens du groupe est compositionnel: *enduit réfractaire* → *réfraction de l'enduit* → *l'enduit a une réfraction*.

6. Équivalence entre Adj. et J + S ou S

L'épreuve de l'équivalence¹ entre l'expansion adjectivale et le syntagme prépositionnel (J + S) ou (S) consiste à substituer l'expansion adjectivale à un complément de nom (*de* + S) pour le français et, pour l'arabe, (*fi* + S), (*min* + S) ou (S) tout simplement. Le processus inverse peut se produire.

Exemples du français:

(1) agence touristique	→ agence de tourisme
(2) chambre froide	→ *chambre de froideur
(3) professeur de syntaxe	→ *professeur syntaxique
(4) maître d'hôtel	→ *maître hôtelier
(5) Ministre de l'économie	→ *Ministre économique

Exemples de l'arabe:

(1) Ar. ʕaʔaʔ nahwīj Fr. faute grammaticale	→ ʕaʔaʔ fi al-nahw/nahw → faute de grammaire
(2) Ar. mizān tiʔārijj Fr. balance commerciale	→ mizān *fi al-tiʔāra-t/*tiʔāra-t → *balance de commerce

1 Cf. Baardewijk-Rességuier (1983), Gross (1988), Pichon (1980) et Schapira (1987).

- | | |
|---------------------------|------------------------------------|
| (3) Ar. ṣafahāt maḥfūḍa-t | → ṣafahāt *fi al-ḥifḍ/*ḥifḍ |
| Fr. pages conservées | → *pages de conserve |
| (4) Ar. waraq ḥarīrijj | → waraq *min al-ḥarīr/*ḥarīr |
| (papier soyeux) | → (papier de soie/soie) |
| Fr. papier mousseline | → papier de mousseline |
| (5) Ar. qānūn al-ṭuruqāt | → qānūn *fi al-ṭuruqāt/*ṭuruqātijj |
| Fr. code de la route | → *code routier |

Nous remarquons que l'alternance entre les structures n'est pas toujours possible. Nous pensons avec Gross qu'une étude plus approfondie mettrait en lumière les différents aspects de ces formations. En effet, les structures (*S* + *A*) et (*S* + *de* + *S*) en français ainsi que leurs correspondants syntaxiques¹ arabes (*S* + *A*) et (*S* + *S*) ou (*S* + *J* + *S*) présentent des cas typiques de complexité sémantique et un potentiel d'ambiguïté considérable.

7. Présence d'un article devant l'expansion

En français comme en anglais, la présence d'un article devant l'expansion a un effet actualisateur: *roue de voiture* ≠ *roue de la voiture* (*une voiture spécifique*); toutefois, dans *code de la route*, *la route* ne serait spécifique que si nous disions *la route 20* par exemple.

L'arabe, par contre, ne présente pas ce problème. Le seul article [al-] peut figurer devant un nom, un adjectif, un adverbe et même devant certains joncteurs prépositionnels sans qu'il ait un effet actualisateur. Les expansions syntagmatiques arabes sont en majorité accompagnées de l'article. Leur insertion dans le syntagme est parfois même nécessaire soit pour garantir l'équilibre formel du syntagme, soit même pour éviter une actualisation non souhaitée en terminologie. L'article joue le rôle de rappel du générique. Par contre, l'absence de l'article, qui est la marque de l'indéfini en arabe, évoque la notion d'un objet spécifique indéterminée parmi d'autres objets. Voir les exemples suivants :

muḥarrrik al-sajjāra-t (moteur de la voiture) = notion de voiture
 ↓
 moteur de voiture

¹ Nous parlons de correspondance syntaxique parce que, sur le plan sémantique, la structure française (*S* + *de* + *S*) peut avoir différentes réalisations syntaxiques en arabe, selon les rapports sémantologiques qu'entretiennent les constituants du syntagme.

muḥarrik sajjāra-t (moteur d'une voiture) = une voiture spécifique
↓
moteur d'une voiture

En définitive, le critère de la présence de l'article devant l'expansion ne constitue pas un facteur déterminant pour l'arabe. En fait, l'analyse comparative des structures schémiques, syntaxiques et notionnelles n'ont pas permis de trouver une règle systématique à ce sujet, puisque pour une même structure syntaxique et notionnelle, nous avons des occurrences avec articles et d'autres sans articles¹.

Structure syntaxique : S + S + (Art.) + S

Structure notionnelle : OBJET + ACTION + (Art.) + OBJET

TG-1152 :	Ar.	mākīnat tadbīs wasaf
	Fr.	piqueuse à cheval
	En.	saddle stitcher
TG-0466 :	Ar.	mākīnat tadbīs al-ṭarkān
	Fr.	machine à coins ronds
	En.	corner rounding machine

C. Épreuves du syntagme

Après avoir testé le degré de figement des constituants du syntagme séparément, nous examinons ici le comportement du syntagme dans son intégralité. Nous distinguons quatre épreuves : (1) la prédication, (2) la pronominalisation, (3) la substitution, (4) la règle du pluriel.

1. La prédication

La prédication² consiste dans la formation d'une phrase prédicative à partir d'un groupe complexe. Il faudrait cependant remarquer avec Gross (1988) que certains adjectifs ne peuvent pas occuper une position d'attribut :

Exemples : (1)	Ar.	marḥam šamsijj	→ *al-marḥam (ḥuwa) šamsijj
	Fr.	crème solaire	→ *la crème est solaire
(2)	Ar.	marṣūm wizārijj	→ *al-marṣūm (ḥuwa) wizārijj
	Fr.	décret ministériel	→ *le décret est ministériel

1 Au sujet du français, cf. Auger (1979) et Benveniste (1966).

2 Cf. Clas et Gross (1998) et Gross (1988).

- | | | |
|-----|----------------------------|----------------------------------|
| (3) | Ar. dīwān sijāsijj | → *al-dīwān (ḥuwa) sijāsijj |
| | Fr. cabinet politique | → *le cabinet est politique |
| (4) | Ar. markaz ʔawwijj | → *al-markaz (ḥuwa) ʔawwijj |
| | Fr. station météorologique | → *la station est météorologique |

Dans le cas d'emploi métaphorique de l'expansion ou de la tête, ou dans le cas d'une métaphore filée, la prédication n'est pas possible:

- Exemples :**
- | | | |
|-----|---------------------|------------------------------|
| (1) | Ar. silāḥ ʔabjad | → *al-silāḥ (ḥuwa) ʔabjad |
| | Fr. arme blanche | → *l'arme est blanche |
| (2) | Ar. qāʔima-t sawdāʔ | → *al-qāʔima-t (ḥija) sawdāʔ |
| | Fr. liste noire | → *la liste est noire |
| (3) | Ar. quwā ḥajja-t | → *al-quwā (ḥija) ḥajja-t |
| | Fr. forces vives | → *les forces sont vives |

La prédication est par contre possible dans les autres cas où il n'y a pas de contraintes stylistiques ou syntaxiques :

- Exemples :**
- | | | |
|-----|-----------------------|------------------------------|
| (1) | Ar. saḥ mušawwaf | → al-saḥ (ḥuwa) mušawwaf |
| | Fr. surface grésillée | → la surface est grésillée |
| (2) | Ar. saṭr nāqīš | → al-saṭr (ḥuwa) nāqīš |
| | Fr. ligne courte | → la ligne est courte |
| (3) | Ar. ṣūra-t kāmina-t | → al-ṣūra-t (ḥija) kāmina-t |
| | Fr. image latente | → l'image est latente |
| (4) | Ar. ṣūra-t maḥmūsa-t | → al-ṣūra-t (ḥija) maḥmūsa-t |
| | Fr. image floue | → l'image est floue |

2. La pronominalisation

La pronominalisation consiste dans le remplacement du syntagme entier par un pronom. Ainsi, il nous est possible de pronominaliser (1) *le réacteur nucléaire* → *il est...*, *je l'ai...*, *je le lui ai...*, etc. Toutefois, il est aussi possible de pronominaliser (2) *le livre de Jean* → *il est ...*, *je l'ai...*, *je le lui ai...*, etc.

Nous remarquons donc que la pronominalisation ne distingue pas les groupes figées des groupes qui ne le sont pas, pas plus que les groupes lexicaux des groupes phrastiques. Cependant, dans les textes scientifiques et techniques, la pronominalisation des groupes est pratique courante et elle peut aider dans certains cas à déterminer la présence ou l'absence d'une unité de signification. Par ailleurs, si, dans un texte scientifique ou technique, nous ne rencontrons pas *livre de Jean*, nous rencontrons par contre *comète de Halley*. Nous constatons que le critère syntaxique de pronominalisation ne suffit pas à l'analyse et qu'il faut recourir à la

prédication par exemple: *Jean a un livre* mais **Halley a une comète*.

RT-0102	Ar. ḡāḡīrat bārkhāwzin	→ *bārkhāwzin la-ḡīu ḡāḡīra-t
	Fr. effet de Barkhausen	→ *Barkhausen a un effet
	En. Barkhausen-effect	→ *Barkhausen has an effect

3. La substitution

La substitution¹ porte sur le comportement du groupe comme unité du lexique qui peut commuter avec d'autres unités du lexique. Il s'agit de la faculté qu'a un groupe complexe d'entrer en rapport paradigmatique avec des mots simples:

<u>Exemples :</u>	Ar. ḡāḡīḡtu al-muḡāḡīl al-nawawijj	
	ḡāḡīḡtu al-ḡāwīla-t	
	ḡāḡīḡtu al-kursijj ...	
	Fr. J'ai réparé le réacteur nucléaire	
	J'ai réparé la table	
	J'ai réparé la chaise ...	

4. La règle du pluriel

Certains groupes ne peuvent pas avoir de réalisation au singulier :

<u>Exemples :</u>	(1) Ar. quwā ḡajja-t	→ *quwwa-t ḡajja-t
	Fr. forces vives	→ *force vive
	(2) Ar. miḡāḡ mustaḡmala-t	→ *māḡ mustaḡmal
	Fr. eaux usées	→ *eau usée
	(3) Ar. ḡisḡāḡāt ḡisḡāḡijja-t	→ *ḡisḡāḡ ḡisḡāḡijj
	Fr. retombées radioactives	→ *retombée radioactive

Nous devons donc reconnaître l'impossibilité de mettre certaines unités terminologiques complexes au singulier comme un indice de figement.

Nous venons d'examiner les critères internes et externes du découpage. La conclusion la plus logique consiste à remarquer la présence de syntagmes complètement figés, de syntagmes moyennement figés et d'autres non figés. À ce propos, nous convenons avec Gross (1988 : 70) que l'on doit considérer la syntagmation comme une échelle de figement dont les valeurs minimales et maximales ne doivent pas constituer des entités spécifiques.

1 Cf. Frei (1962, 1963), Martinet (1968b), Phal (1964), Pottier (1974) et Spilka (1977).

V. Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons tenté de définir les concepts de syntagme terminologique et de découpage. Par ailleurs, nous avons établi un certain nombre de critères de découpage et défini le processus de figement.

Au premier point, nous avons constaté que les linguistes et terminologues ne s'entendent pas quant à une définition uniforme de l'unité terminologique complexe. Nous avons pu constater l'existence de trois tendances définitionnelles à savoir la définition syntaxique, la définition sémantique et la définition référentielle. Pour notre part, nous avons proposé qu'une définition de l'unité terminologique complexe est obligatoirement multidimensionnelle. Elle doit être à la fois syntaxique, sémantique et référentielle.

Au deuxième point, nous avons examiné la question du découpage de l'unité terminologique complexe en nous basant sur une série de critères. Nous avons posé l'existence de critères externes et de critères internes de découpage. Pour ce qui est des critères externes, ils ont été répartis en trois classes : les critères paralinguistiques (critères typographiques et quantitatifs), les critères sémantiques et référentiels (univocité et taxinomie) et le critère interlinguistique (traduction). Pour ce qui est des critères internes, ils ont porté, d'une part, sur le degré de conformité des unités terminologiques complexes aux modèles de formation syntagmatique de base propres à une langue donnée et d'autre part, sur le degré de figement des syntagmes. En matière de modèles de base, nous avons identifié trois types de formation: le modèle asyndétique, le modèle épithétique et le modèle synaptique. En outre, nous avons remarqué que ces modèles peuvent se combiner entre eux pour donner naissance à des formation mixtes.

Enfin, pour ce qui est de l'étude du figement des unités terminologiques complexes, nous avons tenté de définir la notion de figement. Cette tentative a permis de distinguer trois étapes que doit traverser une unité terminologique complexe pour aboutir au figement : l'apparition de l'unité terminologique complexe, son institutionnalisation puis, éventuellement, son figement.

Nous avons examiné le degré de figement des unités terminologiques complexes, par le biais d'épreuves syntaxiques. Nous avons classé les épreuves en des épreuves qui portent soit sur la tête du syntagme, soit sur l'expansion, soit sur tout le syntagme. Chaque épreuve nous éclaire en fait sur certaines particularités des unités terminologiques complexes. Pour les épreuves de la tête, nous en

avons identifié cinq: l'emploi anaphorique de la tête (ellipse), l'expansion de la tête, la coordination d'un deuxième adjectif, la commutation de la tête et la répétition ou règle d'identité. Pour ce qui est des épreuves de l'expansion, nous en avons identifié sept: la pronominalisation de l'expansion, l'attribution d'un objet pour l'expansion, l'insertion d'un adverbe devant l'expansion, la commutation et la rupture paradigmatisée, la nominalisation, l'équivalence entre *Adj.* et *J + S* ou *S* et, enfin, la présence d'un article devant l'expansion. Enfin, pour les épreuves du syntagme, nous avons identifié quatre types d'épreuves: la prédication, la pronominalisation, la substitution et la règle du pluriel. L'étude de figement des unités terminologiques complexes nous a révélé que le figement ne peut être une valeur absolue, mais qu'il est plutôt une gradation qui dépend soit de contraintes syntaxiques, soit de contraintes sémantiques. Par ailleurs, nous avons constaté que le plus haut degré de figement réside dans les unités terminologiques dont un ou plusieurs constituants ont une valeur métaphorique.